



MAIRIE DE

Gragnague

Graine d'infos

Mensuel - Octobre 2017

Informations municipales

Un lycée à Gragnague à horizon 2021

La Région Occitanie a rendu sa décision le 31 août 2017 : le futur lycée du nord-est toulousain sera construit sur la commune de Gragnague, entre la Route des Coteaux et le Chemin de la Mouyssaguère. Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal remercient chaleureusement tous ceux qui par leur soutien ont contribué à la réussite de ce projet.

Demande de reconnaissance de catastrophe naturelle - Sécheresse été 2016



La commune envisage de déposer auprès de la Préfecture un dossier de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle en raison de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols pour la période allant de juillet à septembre 2016. Pour cela, elle sollicite votre aide dans le cadre du diagnostic et vous invite à adresser vos témoignages (courrier avec photos à l'appui) dans le cas où des désordres (fissures...) seraient apparus sur vos biens immobiliers à la suite de l'été 2016. La date limite de dépôt de vos dossiers en mairie : mardi 31 octobre 2017 !

Recensement de la population en 2018 : la commune recrute !

La population de Gragnague sera recensée en 2018. Par conséquent, la commune devra recruter plusieurs agents recenseurs. Si vous êtes intéressé(e), envoyez dès à présent votre candidature au secrétariat de la mairie ou à l'adresse suivante : mairie@gragnague.fr

21 et 22 octobre : Fête de la Châtaigne et vide-grenier

Attractions foraines, buvette et traditionnelle vente de châtaignes grillées par l'association du Foyer Rural animeront le centre du village les samedi 21 après-midi et dimanche 22 octobre prochains. Le vide-grenier débutera le dimanche matin dès 8h. Inscriptions auprès du secrétariat de la mairie. Formulaire et règlement disponibles en mairie ou téléchargeables sur le site internet de la commune à compter du 25 septembre. Date limite des inscriptions fixée au jeudi 19 octobre.



Informations associatives

Association Familiale inter Cantonale (AFC) :

Information et accompagnement des aidants familiaux

Depuis 2015, la plateforme d'accompagnement des aidants de l'AFC apporte son soutien, conseille et propose du répit aux aidants de Montastruc et des autres communes du bassin de santé Nord Toulousain et du Nord du Lauragais : individuellement (démarches administratives, entretien avec psychologue, séances de réflexologie...) et collectivement. En effet, la Plateforme propose aux aidants de participer aux pauses cafés, séance théâtre forum, cycles de Sophrologie, formation des aidants qui a pour objectifs de sensibiliser les aidants à la compréhension des maladies neurodégénératives et de leur donner des outils nécessaires pour accompagner leurs proches. Cette formation est dispensée sous forme de 4 réunions hebdomadaires ainsi qu'une réunion de suivi un mois après. Au cours de ces réunions, l'équipe (médecin gériatre, psychologue, aide – soignante...) aborde les thèmes tels que la relation aidant – aidé, les troubles cognitifs et comportementaux, les différentes aides possibles... Les dates et lieux des prochaines réunions et cycles de Sophrologie vous seront précisés en contactant l'AFC Plateforme des Aidants au 05 61 84 30 69.



www.gragnague.fr

Formulaire d'inscription Personne physique

Vide-Grenier du dimanche 22 octobre 2017

Cette manifestation est organisée par la Municipalité de Gragnague conformément aux textes en vigueur :

- * la Lettre circulaire préfectorale du 31 Janvier 1990 relative à la police de la vente ou de l'échange d'objets mobiliers,
- * la Circulaire préfectorale du 28 Août 1990 relative à la vente d'objets mobiliers par les particuliers sur les marchés aux puces ou à la brocante et à la lutte contre les pratiques paracommerciales et contre les recels,
- * la Circulaire préfectorale du 5 Avril 1994,
- * le Décret n° 96-1097 du 16 décembre 1996, chapitres II et V
- * la Circulaire n° 248 du 16 janvier 1997
- * l'Arrêté préfectoral du 31 juillet 2007
- * la Loi de 2008-776 du 4 août 2008, art 53 et 544
- * le Décret n° 2009-16 du 7 janvier 2009

NOM **Prénom**

Adresse :

CP : **Ville** :

Tél : **Email** :

Liste détaillée objets mis en vente :

Titulaire d'une pièce d'identité :

• **Carte d'identité N** : **date de délivrance** :

• **Passeport N** : **date de délivrance** :

• **Permis de conduire N** :

Délivré le : **par**

Nombre de mètres linéaires **x 3.50 € =** (**Minimum 3m linéaires**)

Chèque à l'ordre du Trésor Public

Déclare sur l'honneur :

- * ne pas être commerçant(e),
- * ne vendre à cette occasion que des objets personnels usagés,
- * respecter le règlement intérieur,
- * ne participer que 2 fois par an à un vide grenier, [Article 21 de la loi n° 2005-882 du 2 août 2005](#)
- * avoir donné mon identité et les caractéristiques des objets vendus aux organisateurs, aux fins d'inscription sur le registre,
- * m'être acquitté de la somme de 3.50 € par mètre linéaire au régisseur de recettes désigné par délibération du Conseil Municipal pour cette manifestation.

Je soussigné(e),, demande l'autorisation d'exposer pour la journée du 22 octobre 2017. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à m'y conformer. Je joins à **mon inscription le règlement signé**, la **photocopie recto-verso de ma pièce d'identité** ainsi que **le paiement** de ma réservation auprès de la Mairie de Gragnague.

Fait à Le Signature :